



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

13/01/2024

Le massacre des Palestiniens à Gaza doit cesser !

Le bilan après 100 jours d'attaque israélienne

Selon un bilan préliminaire, le 17 janvier, l'agression israélienne en cours contre Gaza depuis le 7 octobre a fait au moins 24.285 morts, dont plus de 70 % de femmes et d'enfants, 61.154 blessés et plus de 8.000 personnes sont toujours portées disparues sous les décombres en plus des destructions massives des biens et des infrastructures.

Parmi les victimes figurent 7.000 femmes et 10.300 enfants. Les journalistes, les professionnels de santé, le personnel de l'ONU, les étudiants, les enseignants et les administrateurs n'ont pas été épargnés : plus de 100 journalistes, 373 agents de santé, 148 employés de l'ONU, 4.257 étudiants et 227 éducateurs ont perdu la vie.

Les organisations médicales ont mis en garde contre de graves complications de santé auxquelles sont exposés les patients chroniques, puisque 350.000 patients chroniques sont sans médicaments dans la bande de Gaza.

Un grand nombre de victimes se trouvent toujours sous les décombres et sur les routes, et les ambulances et les équipes de la protection civile ne parviennent pas à les atteindre.

Un récent rapport de l'organisation britannique « Save the Children » met en lumière la situation désastreuse, soulignant qu'au moins 10 enfants perdent un membre chaque jour à Gaza. La plupart des chirurgies pédiatriques sont réalisées sans anesthésie en raison du manque de fournitures médicales essentielles.

Enfin, pour le sixième jour consécutif, l'interruption totale des communications et des services Internet dans la bande de Gaza se poursuit en raison de l'agression en cours. Le secteur des communications souffre d'un ciblage constant, puisque l'ampleur des destructions a atteint plus de 80 %.

Israël est déterminé à poursuivre le massacre et la tentative d'annexion

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu refuse de mettre fin à la guerre contre Gaza. Face aux accusations de génocide portées par la Cour internationale de Justice, Netanyahu déclare avec défi : « *Personne ne nous arrêtera, ni La Haye ni personne d'autre* ».

Les forces d'occupation font pression pour limiter l'entrée de l'aide humanitaire dans la Bande de Gaza. Ainsi, entre 80 et 120 camions humanitaires entrent quotidiennement à Gaza, ce qui est bien loin des 600 camions nécessaires quotidiennement, comme l'ont confirmé les organisations humanitaires. Les Nations Unies affirment que les autorités israéliennes créent des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire au nord de Gaza, entraînant ainsi des pertes de vies supplémentaires.

Stefan Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, a précisé qu'entre le 1er et le 10 janvier, seules 3 expéditions sur 21 expéditions d'aide humanitaire ont été livrées au nord de Gaza.

La Cisjordanie n'est pas épargnée. Depuis plusieurs jours, les forces de l'armée sioniste ont encerclé le camp de Tulkarem, près de Naplouse et y donnent l'assaut. Les forces d'occupation ont assiégé le camp depuis toutes ses entrées en déployant leurs véhicules dans les rues et les quartiers qui y mènent, et ont déployé leurs tireurs d'élite dans les immeubles de grande hauteur à l'entrée du camp ainsi qu'à côté et autour de celui-ci. Un certain nombre de véhicules israéliens étaient stationnés aux entrées de l'hôpital spécialisé Al-Isra dans le quartier ouest et de l'hôpital gouvernemental Thabet, à proximité du camp, et ont empêché les gens d'en sortir ou d'y entrer.

D'intenses affrontements entre les habitants locaux et les militaires israéliens ont éclaté à la suite de cette incursion, au cours duquel les forces d'occupation ont tiré intensivement les balles réelles, tandis que des bruits d'explosions et des coups de feu réels ont été entendus à l'intérieur de la ville et de son camp.

En tout, entre le 7 octobre et le 17 janvier, 6.025 Palestiniens ont été raflés par l'armée d'occupation en Cisjordanie.

Qu'attendre de l'action de l'Afrique du Sud à la Cour Internationale de Justice ?

L'Afrique du Sud a déposé plainte contre Israël devant la Cour internationale de Justice. Elle demande, dans l'immédiat, en attendant le jugement de fond, que les magistrats fixent des mesures conservatoires afin de prévenir un génocide à Gaza.

La plainte déposée par l'Afrique du Sud contre l'État sioniste ne l'accuse pas de génocide, mais de laisser des éléments de ses forces de sécurité le pratiquer. Elle se fonde sur les intentions énoncées par certains responsables politiques et militaires (six pages de déclarations promouvant ou justifiant un génocide ou un massacre ou le nettoyage ethnique), sur l'observation des pratiques israéliennes depuis 75 ans vis-à-vis de l'ensemble du peuple palestinien et enfin sur la manière dont il se comporte aujourd'hui à Gaza.

La Cour internationale de Justice (CIJ) ne doit pas être confondue avec la Cour pénale internationale (CPI). Cette dernière est une émanation des impérialistes occidentaux, les USA (qui, pourtant, ne la reconnaissent pas) et l'UE, à la dissolution de l'Union Soviétique. Elle juge des hommes, et non des États. Dans la pratique, elle n'a jugé que des personnalités résistantes à l'impérialisme occidental. L'un de ses procureurs s'est comporté comme un agent de l'OTAN, n'hésitant pas à mentir pour aider l'Alliance atlantique dans sa conquête de la Libye.

La CIJ est la cour de justice des Nations Unies, après avoir été celle de la SDN (Société Des Nations) qui précéda l'ONU. Elle juge des États et non leurs dirigeants. Elle est forcément influencée par l'impérialisme dominant, mais aussi au rapport de force entre les puissances impérialistes rivales. Et, surtout, comme tous les pays affiliés à l'ONU, Israël reconnaît la Cour et est donc obligé de venir s'y défendre.

Ce que demande, dans l'immédiat, l'Afrique du Sud est assez clair :

« *L'État d'Israël suspendra immédiatement ses opérations militaires à l'intérieur et contre Gaza.* », c'est le premier point. Et « *L'État d'Israël veillera à ce que les unités militaires ou armées irrégulières qui pourraient être dirigées, soutenues ou influencées par lui, ainsi que toutes les organisations et personnes susceptibles d'être soumises à son contrôle, sa direction ou son influence, ne prennent aucune mesure dans la poursuite des opérations militaires visées au point 1.* », c'est le deuxième point.

Si la Cour Internationale de Justice se rendait aux arguments des dirigeants sud-africains, cela aurait un poids certain. Les dirigeants sionistes n'obtempéreraient probablement pas. Mais l'État colonisateur, déjà fortement discrédité dans le monde, verrait son étoile pâlir encore plus. Pour autant, un tel résultat est loin d'être certain. Les USA et l'UE¹ font énormément pression sur les juges pour que l'accusation soit rejetée. Néanmoins, un rejet déconsidérerait la Cour et avec elle l'ONU aux yeux de nombre de travailleurs et de peuples du monde.

Conclusion

Le Parti Révolutionnaire Communistes ne place pas son espoir de victoire du peuple palestinien dans des décisions d'une justice au service des capitalistes, fût-elle internationale. L'ONU a suffisamment montré, depuis qu'elle existe, sa vassalité, ou du moins sa passivité et son impuissance face aux impérialistes, surtout depuis la fin de l'URSS et des pays socialistes européens.

Seule la lutte de libération nationale du peuple palestinien appuyée par la mobilisation internationale des travailleurs et des peuples pourra permettre un renversement de la situation. Sur place, à Gaza, les combattants palestiniens (de 6 organisations) résistent et les Yéménites mettent en difficulté l'économie de l'État colonial sioniste et au-delà celle des puissances impérialistes dépendantes du passage par le canal de Suez pour une partie de leur commerce. Mais il faut arrêter le massacre, obtenir un cessez-le-feu permanent et l'acheminement de l'aide humanitaire. Tout cela ne pourra se faire que par des pressions sur les gouvernants impérialistes occidentaux pour qu'ils arrêtent le bras de leur créature sioniste. Des voix se font entendre, y compris parmi des dirigeants de pays de l'UE pour des pressions sur Israël, diplomatiques et économiques. Plusieurs États ont appuyé la démarche sud-africaine ou rendu public leur soutien (Bolivie, Malaisie, Algérie, Turquie, Belgique, etc.). Une décision favorable de la Cour Internationale de Justice, pourrait aider à augmenter le rapport de force.

Pour autant, le règlement définitif de cette situation de colonisation par expulsion et spoliation de la population palestinienne par une immigration juive, vieille de 75 ans ne peut consister qu'en une défaite de la puissance coloniale permettant la formation d'un État palestinien pour tous les habitants de la Palestine, un État laïque ainsi que le retour de l'ensemble des réfugiés palestiniens chassés de leur terre depuis 1948.

⁽¹⁾ : Le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné, a tenu à clarifier la position de la France sur le sujet : "*Accuser l'État juif de génocide, c'est franchir un seuil moral*", la France n'accusera pas Israël de "*génocide*" comme l'Afrique du Sud.